

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le dix du mois de juillet, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

**Absent excusé** : Gwenaëlle MOREIRA (pouvoir donné), Thierry CRESCENCE (pouvoir donné), Alain GREAU, Catherine LEROYER (pouvoir donné), Antoine DUPUY, Damien GROSSE, Josette BRANGER (pouvoir donné), Alexandra BUSSY-ROUSSEAU.

**Absent** : Néant

### **Frais de scolarité pour les enfants hors commune année 2014-2015**

Le coût pour un enfant fréquentant la maternelle s'élève à 1.472 € et 707 € pour la primaire. Le Conseil décide de n'appliquer que le coût d'une ATSEM aux communes extérieures, comme l'année passée et décide de facturer 1.090 € pour un enfant de maternelle hors-commune scolarisé à Varennes-Changy et 707 € pour un enfant de primaire.

### **Motion de soutien aux usagers de la desserte ferroviaire intercity Paris-Nevers**

Le Comité de Défense des Usagers des services publics du giennois et des environs propose de voter une motion de soutien pour défendre les concitoyens qui fréquentent régulièrement la desserte Paris-Nevers. En effet, avec le vote de la Loi Macron, cette ligne pourrait basculer de trains intercity à des trains TER voir même à un transport routier. Le Conseil accepte à l'unanimité

### **Etude de droit de préemption urbain**

Le Conseil ne préempte pas sur les deux dossiers présentés (2003 route de Montargis et 1591 route de Montargis).

### **Compte rendu de réunions :**

- Compte rendu de la commission de travaux du 22 juin 2015 : la commission a essentiellement statué sur la suite des travaux du lavoir comme l'aménagement des abords du bassin, l'aménagement paysager et la faîtière de la toiture. La rénovation du mur de la salle Escalier est abordée : des devis de peinture sont à demander et un artiste graphiste est sollicité. Au vu de tous ces éléments, une solution sera retenue.
- Compte rendu de la commission information du 1<sup>er</sup> juillet 2015 : elle a finalisé l'élaboration du Bref de Varennes
- Réunion de préparation de la commémoration du 16 août 2015 : la commune est sollicitée pour une aide matérielle et une aide financière. Le Conseil décide d'octroyer une subvention de 150 €.

### **Affaires diverses**

- L'ancien gérant du restaurant La Campagne, avait, lors de l'ouverture de son compteur d'eau, rédigé l'abonnement en son nom propre au lieu du nom de son établissement. De ce fait, la facture d'eau de 1.007,21 € ne peut pas passer dans la liquidation financière et reste dû à la personne. Le Conseil maintient la créance.
- Le Conseil autorise madame le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition gratuite d'animateurs dans le cadre des TAP.
- L'assemblée municipale autorise le recours à l'apprentissage dans la collectivité

### **Informations diverses :**

- Une dette de 1.160,69 € mis en produits irrécouvrables en octobre 2014 a été totalement payée.
- 18 conseillers ont signé la pétition de mobilisation pour préserver l'identité communale et le service public après la baisse des dotations de l'Etat et les réformes annoncées du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).
- Le contrat jeune échu au 30 juin n'a pas été renouvelé.

- Des boues de la Sede seront livrées et épandues cet automne.
- Le bilan de l'association sportive du collège de Lorris 2014-2015 est diffusé aux conseillers.
- Le lycée professionnel adresse des remerciements pour avoir pris une stagiaire au secrétariat de Mairie cette année.
- Les associations « Ecole en Fête », « Tonic Gym Varennoise » et « Club des Loisirs » adressent leur remerciement pour la subvention octroyée.
- Des remerciements, suite à des condoléances sont adressés au Conseil Municipal.

### **Expressions des conseillers**

- L'an passé, lors du fauchage, la grille d'évacuation des eaux du fossé d'un riverain avait été endommagée car l'installation n'était pas matérialisée. Les élus ont réparé cette grille et avait fourni des piquets pour que ces installations soient identifiées. Cette année, l'agent a constaté que rien n'avait été matérialisé. L'administré sera averti par un adjoint.
- Des poubelles sont restées 15 jours devant une maison en vente. Les propriétaires ont été contactés.
- Le chauffe-eau de la maison médicalisée fonctionne à nouveau suite au passage d'un réparateur.
- Le tour des maisons fleuries a été fait, le jury, mandaté par le comité départemental de fleurissement a particulièrement apprécié les abords de la source Saint-Martin et le fleurissement communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30